

La séance débute à 17h10 Lieu : en VISIOCONFERENCE

de direction, ENMDAD

Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : huit membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et un pouvoir est attribué, soit **neuf membres représentés.**

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	х		
DALBY Hugo	Х		
FRIOUX Stéphane	Х		
LAGARDE Caroline	х		
LOIRE Aurélie	Х		
PRADELLE Laure-Emmanuelle	Х		
REVEYRAND Anne	Х		
SUBAI Corinne	Х		
VAN STYVENDAEL Cédric		х	Monsieur FRIOUX
TOTAL:8 membres représentés	8	1	

Points divers:

- · Validation du compte rendu du comité syndical du 20 octobre 2020
- · Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Monsieur Florent Giraud, Directeur de l'ENM, explique que le nouveau projet d'établissement doit permettre de penser « l'ENM de demain ».

Pour cela, il souligne l'importance de la méthodologie mise en œuvre qui sera collaborative et participative mobilisant le personnel, les usagers, les élus, les habitants, les partenaires.

4 temps sont prévus de Janvier à Juin :

- 1. Des ateliers avec le personnel pour définir des valeurs communes et une vision partagée
- 2. Des groupes de travail thématiques pour expérimenter
- 3. Des entretiens et sondages auprès des habitants pour faire émerger un imaginaire d'école
- 4. Des ateliers mobilisant différents publics (personnel, habitants, usagers, élu.e.s) pour finaliser le projet d'établissement et penser « l'ENM de demain »

Madame Céline Cozzucoli, Responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, rajoute que l'élaboration c'est aussi croiser les points de vues, les différents moments, les temps différenciés avec le personnel de l'ENM, soit environ 125 personnes pour définir des valeurs communes et une vision partagée, l'ADN de l'ENM.

Le processus est aussi important que la destination.

Madame Subaï demande pourquoi les membres du Comité Syndical ne sont pas associés davantage à l'élaboration du projet pour définir ensemble les axes prioritaires

Monsieur Giraud précise que le processus présenté est une première proposition, qu'il est donc appelé à évoluer et à être modifié en fonction des différents retours. Les modalités de participation des élu.e.s seront précisées lors du prochain comité syndical

Délibération n°2037 : Convention de la mise à disposition de la classe.com

Monsieur Stéphane Frioux, Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD explique la mise à disposition par la Métropole de Lyon d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T) « Laclasse.com » au profit du SMG de l'ENMDAD, une plateforme numérique dont les modalités de fonctionnement sont décrites par la convention.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2038 : Convention service civique CRD 2020-2021

Monsieur Stéphane Frioux donne la parole à Madame Geneviève Anstett, Responsable du Centre de Ressources Documentaires de l'ENM pour expliquer le projet.

Le CRD depuis quelques années fait appel au service jeunesse pour des missions dédiées au service civique afin de valoriser les fonds musicaux, théâtre, danse. L'objet est de faire venir le public dans ce lieu, d'assister le responsable CRD dans l'accueil de l'exposition itinérante « instruments voyageurs », participer à l'expérimentation et la médiation d'actions culturelles liées aux arts, communiquer les projets au(x) public(s) identifié(s) avec les outils disponibles : site internet, Facebook, affiches et flyers, mailing et tester de nouveaux outils adéquats.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2039 : Protocole financier 2021

Monsieur Stéphane Frioux, explique que conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD qui dispose que « la contribution des membres du SMG est obligatoire pour chacun des membres pendant la durée du syndicat [...] Les contributions des collectivités membres sont fixées par un protocole financier dans lequel figurent également les modalités de versement de ces contributions ». En 2020, la participation de la Ville de Villeurbanne avait été fixée à 3 373 000 € et celle de la Métropole de Lyon à 934 804 €, le montant prévu pour 2021 est identique.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2040 : Décision Modificative n°2

Monsieur Stéphane Frioux, expose les nécessaires modifications destinées à rééquilibrer certaines dépenses et recettes de la section d'investissement de l'exercice 2021 : la contribution à l'E.N.T estimée à 1 800 €, subvention en nature, et la décision de la commission permanente du Conseil métropolitain du 16 novembre 2020 d'un accord de soutien de 45 020 € à l'investissement (budgétés en février dernier à 10 000 €).

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2041 : Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC pour 2021

Monsieur Stéphane Frioux demande aux membres de l'autoriser à demander une subvention de fonctionnement de 74 000 € auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre de

son soutien aux conservatoires, sur l'exercice budgétaire 2021.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2042 : Admission en non-valeur et effacement de dette pour 2020

Monsieur Stéphane Frioux propose aux membres de l'autoriser à accorder décharge au comptable de la somme en créances admises en non-valeur au compte 6541 de 883.13 euros, et en créances éteintes au compte 6542 de 2390.06 euros.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Points divers:

- o Gestion du confinement
- o Eléments statistiques de rentrée

Madame Lagarde demande des précisions concernant les données de répartition en terme d'âge et de genre. Ces éléments seront indiqués dans les présentations communiquées par mail.

Date du prochain CS validée pour le jeudi 14 janvier 2020 de 17h00 à 19h00